



Enghien les bains, le 28 mai 2019

A l'attention des parents d'élèves de 3^{ème}

Epreuve d'éducation à la sécurité routière ASSR2 2019

Dans le cadre de l'éducation à la Sécurité Routière, les élèves de 3^{ème} passeront les épreuves obligatoires de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) niveau 2 le :

**Mardi 4 juin 2019
De 14h20 à 15h15**

Pour se préparer à l'épreuve, les élèves ont la possibilité de s'exercer à domicile à l'aide de la plateforme en ligne qui propose l'ensemble des questions corrigées et commentées : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/> (accessible sur ordinateurs et tablettes reliées à Internet) et sur le site internet de l'établissement.

La correction, commentée, sera effectuée avec les élèves à l'aide des grilles de réponses en marge des épreuves. Cette correction doit être appréhendée comme outil de remédiation, notamment pour les élèves qui passeront l'épreuve de rattrapage.

L'épreuve de rattrapage est prévue le mardi 11 juin de 8h55 à 9h50.

Pour rappel, les ASSR1 (en classe de 5^e) et ASSR2 (en classe de 3^{ème}) sont obligatoires pour l'inscription au permis de conduire (permis deux roues et permis voiture) : les attestations délivrées par l'établissement sont donc à conserver précieusement.

LIVIA GARSAULT
Directrice du Collège